

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération A1 N°23-042
3-5 Autres actes de gestion du domaine public – Tarifs

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental des Yvelines

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Mme Véronique LOURDIN, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, , Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Ivica JOVIC,
M. Raoul LIMA procuration à M. Philippe LEFEVRE,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO,
Mme Sofia RAFAÍ procuration à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI,

Monsieur Philippe LEFEVRE et Madame Marie TAINMONT sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

21/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 25

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

21/06/2023

**OBJET : CRÉATION ET TARIFS D'OCCUPATION D'UN RENDEZ-VOUS FOOD TRUCK
HEBDOMADAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-18 relatives à la création, au transfert ou à la suppression d'évènements communaux,

Considérant que la ville d'Épône souhaite organiser un rendez-vous des Food trucks une soirée par semaine pour répondre aux besoins exprimés par la population et aux commerçants d'avoir accès à une offre de produits locaux et artisanaux.

Considérant que ce rendez-vous hebdomadaire est aussi une opportunité de dynamiser le centre-ville en invitant les commerçants sédentaires du quartier à participer à cette animation, et à proposer un temps de convivialité. Cet événement dont l'offre sera principalement alimentaire et non-concurrentielle aux commerces présents au centre-ville, aura lieu tous les vendredis de 16 h à 21 h 30 au plus tard sur des emplacements situés :

- Place du Marché,
- Place de l'Eglise,
- Parking Jean Monnet.

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 28/06/2023 – Délibération A1 N°23-042
3-5 Autres actes de gestion du domaine public – Tarifs

Ce nouveau rendez-vous des Food trucks entre parfaitement dans la logique de revitalisation du centre-ville voulue par la municipalité dans le cadre du projet labellisée Petites Villes de Demain.

Il est proposé d'instaurer un droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur le rendez-vous Food Truck de la commune qui débutera le 8 septembre 2023.

- Emplacement par véhicule, caravane, modulaire de 5 € par emplacement et par jour de présence avec ou sans besoins électrique

Néanmoins, il est proposé une gratuité pour tous les commerçants en septembre 2023.

Un appel à propositions sera diffusé sur le site de la ville afin de recueillir des candidatures et de procéder à l'affectation emplacements situés sur le domaine public.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, Mobilité, Vie économique consultée le 20 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, Développement durable, Mobilité, Vie Economique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 23 Voix Pour, 6 Abstentions (Mme Isabelle ROMAIN, Monsieur Emmanuel BOLLE, Monsieur Stéphane TRUFFAUT, Monsieur Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Monsieur Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ procuration à Monsieur Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI).

1 : AUTORISE la création de l'évènement rendez-vous Food truck à compter du 8 septembre 2023.

2 : VOTE le tarif d'occupation du domaine public par emplacement

- Emplacement par véhicule, caravane, modulaire de 5 € par emplacement et par jour de présence avec ou sans besoins électrique
- Avec une gratuité pour la période de septembre,

3 : AUTORISE Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

5 : PRECISE que la délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Comptable public.

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines

Le 30/06/2023

Et publié/affiché le 30/06/2023



Guy MULLER

Maire d'Épône

Conseiller Départemental des Yvelines
Conseiller Communautaire GPS&O

Philippe LEFEVRE
Secrétaire de séance

Marie TAINMONT
Secrétaire de séance

